

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 19 décembre 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/12/19-0/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20191219-lmc100000020043-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 19/12/2019

Réception Préfet : 19/12/2019

Publication RAAD : 19/12/2019

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Représentation du Département au sein de divers organismes.

En application de l'article L. 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil départemental de désigner les Conseillers départementaux ou d'autres personnalités qui représenteront le Département au sein de divers organismes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 7 septembre 2018, relative à la représentation du Département au sein de divers organismes,

Vu le courrier de la Préfecture de Seine-et-Marne du 24 octobre 2019 relatif à la fusion des deux Conseils de famille de pupilles de l'Etat en un conseil unique,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de rapporter les dispositions de la délibération susvisée en ce qu'elles procédaient à la désignation des représentants du Département au sein des Conseils de famille n° 1 et n° 2 des pupilles de l'Etat.

Article 2 : de désigner Mesdames Véronique VEAU et Martine DUVERNOIS en tant que représentantes du Département au sein du Conseil de famille des pupilles l'Etat.

Article 3 : que les élues désignées siégeront au sein des organismes dont la liste est annexée à la présente délibération jusqu'à la fin de leur mandat départemental, sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à M. Ugo PEZZETTA
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

A été absent (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne